

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 11

REUNION DU 29/01/2019

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY,
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

RECTIFICATIF AU PV N° 10 DU 22/01/2019

(CE DOSSIER ANNULE ET REMPLACE LE DOSSIER N° 38)

Match n° 20523839, Portes les Valence 2 / Rhodia O. 2, Seniors D3, poule B du 20/01/2019

Réserve d'avant match posée le capitaine de Rhodia dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de Portes les Valence qui ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure de Portes les Valence, celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

Après vérification de la feuille de match Vals les Bains 1 / Portes les Valence FC1, Seniors D2, poule B du 23 /12/2018, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence.

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Rhodia sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°40

Match n°, 20525571, Ruoms O. 3 / Rochemaure US 2, Seniors D5, poule D du 20/01/2019.

Réclamation d'après match posée le capitaine de l'équipe de Ruoms O. dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe US Rochemaure qui ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

Après vérification de la feuille de match Donzère 1 / Rochemaure US 1, Seniors D4, poule F du 16/12/2018, il s'avère que 4 joueurs ont participé à cette rencontre ;

IL s'agit de :

MONNEAU Jordan licence n° 2543654931

SAN JOSE Fabrice licence n° 2520521758

FONTAINE Rémi licence n° 2543216334

LAVAILL Xavier licence n° 2558633594

Pour ce motif, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de US Rochemaure

Ruoms O. 3 : 1 point , 3 buts

US Rochemaure 2 : - 1 point, 0 but

Le compte du club de Rochemaure sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°41

Match n° 20527043, Cornas AS 1 / Cruas SC 2, Seniors D2, poule B du 27/01/2019

Réserve d'avant match posée le capitaine de Cornas dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de Cruas qui ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure de Cruas, celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

Après vérification de la feuille de match Cruas SC 1 / Seyssinet AC 1, Seniors R2, poule D du 15/12/2018, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Cornas sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 42

Match n° 20523440, Montélimar JS 1 / Montélimar US 2, Seniors D1 du 20/01/2019

Evocation du club de Montélimar JS portant sur le joueur *BOUGUERRA Fouad* licence n° 2511132933 de l'équipe de Montélimar US 2 pour le motif suivant :

« Le joueur BOUGUERRA Fouad licence n° 2511132933 de Montélimar US 2, n'était pas qualifié ou non licencié lors de la rencontre du 11/11/2018 effectivement jouée et donnée à rejouer le 20/01/2019. Or, il a été inscrit sur la feuille de match 20523440, en tant que joueur non licencié au sein du club ».

La commission des règlements ne peut se saisir de son droit d'évocation et rejette la requête du club de Montélimar JS car le motif indiqué n'entre pas dans les 4 cas prévus à l'article 99.2 des RS du District.

Cette demande peut être transformée en réclamation d'après match.

Après étude de la feuille de match il s'agit d'un **match remis** pour cause d'impraticabilité du terrain le 11/11/2018 et non pas d'un **match à rejouer** conformément à l'article 56. 1 des RS du District.

Après vérification du fichier de la ligue il s'avère que la demande de licence du joueur BOUGUERRA Fouad a été enregistrée le 15/12/2018 et qualifiée le 20/12/2018.

Considérant que le joueur BOUGUERRA Fouad licence n° 2511132933 était bien qualifié en date du match, Montélimar JS 1 / Montélimar US 2, Seniors D1 du 20/01/2019, la commission rejette la réclamation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Montélimar JS sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°26

REUNION du 25 et 28 janvier 2019

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. DELORME Bernard.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

FORMATION FMI :

Nous vous informons des nouvelles dates de formation FMI pour les clubs ou arbitres qui souhaitent soit se former ou soit se recycler en vue de la préparation de la seconde partie de saison. Les dates retenues sont les 29, 30 et 31 janvier à 19H00 au siège du District. Les inscriptions se feront via le site Internet du District.

HORAIRES D'ETE à compter du 01/02/2019

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

Suite à des arrêtés municipaux les matchs suivants du tour de cadrage des Coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER de ce week-end n'ont pu se jouer:

BOULIEU LES ANNONAY - HOSTUN et ALBOUSSIÈRE- CHAVANAY3.

Ces matchs seront reprogrammés le 10 février à la place de la 12^{ème} journée de Championnat.

De ce fait les matchs D3 BOULIEU LES ANNONAY – FELINES ST CYR et HOSTUN – PORTES LES VALENCE 2 et D4 ALBOUSSIÈRE – ST JEAN DE MUZOLS 2 et VALLIS AUREA 2 – CHAVANAY 3 seront reportés au 24 février ou à une date ultérieure. Merci d'en prendre bonne note.

Le match D4 VILLEVOCANCE / ROIFFIEUX se jouera le 24 février

D5

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Le match BORUSSIA – CLERIEUX 2 se jouera le 03/02/2019

La 2^{ème} phase débutera le 10/02/2019. Le calendrier des matchs est en ligne sur le site du District.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Suite à des arrêtés municipaux les matchs suivants du tour de cadrage des Coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER de ce week-end n'ont pu se jouer:

BOULIEU LES ANNONAY - HOSTUN et ALBOUSSIÈRE- CHAVANAY3.

Ces matchs seront reprogrammés le 10 février à la place de la 12^{ème} journée de Championnat.

Le tirage au sort des 1/8^{ème} de Finale du 24 février aura lieu le jeudi 31 janvier à 18h30 et sera diffusé sur la page Facebook du District.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Tirage effectué ce jour par monsieur MARON JACQUES

AS PORTUGAIS / ST ROMAIN LE PIC jeudi 31 janvier à Briffaut 20h.

AS SFAM / FC BOURG LES VALENCE jeudi 31 janvier stade de la Paillère 20h30.

FLGG / EYRIEUX EMBROYE jeudi 31 janvier stade des Combes 19h30.

RCF07 / CFE TOULAUD jeudi 31 janvier stade des Combes 20h.

Prévoir du temps supplémentaire pour les prolongations et les tirs au but.

VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

RAPPEL : Les feuilles de match papier sont à envoyer par courrier postal à l'adresse du District

La transmission des FMI doit être effectuée avant les lundi midi.

En cas de feuilles de match papier celle –ci doivent être envoyée par courrier postal à l'adresse du District et non pas par mail à : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Trop de feuille de match sont encore trop incomplète, (manque numéro de match)

De plus 10 joueurs au maximum doivent figurer sur la feuille de match.

Les clubs ne respectant ces réglementations seront amendés.

FUTSAL

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

PONT LA ROCHE utilisera le gymnase Jeannie LONGO à TOURNON le mardi à 20H30 pour ses matchs à domicile. Les matchs ont été programmés.



PROCÈS-VERBAL N° 26

Réunion du 25/01/19

Présents : Roselyne LAULAGNET, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- AS DU DOLON (futsal)
U 11 le 23/02/2019
U 13 le 24/02/2019
- ES BEAUMONTELEGER
U 11, U13 le 01/05/2019
U 7, U 9 le 11/05/2019
- US MONTELIMAR
U 11, U 13 le 01/05/2019
U 7, U 9 le 08/05/2019
- VALLEE JABRON
U 15 le 01/05/2019
- PORTES HAUTES CEVENNES
U 11, U 13 le 15/06/2019

CATEGORIE U9 et U7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

Un contrôle du nombre de licences est effectué

Début de la 2^{ème} phase le 09/03/2019

CATEGORIE U11

Philippe Aubert

Tél : 04 75 04 30 38 - Mobile : 06 80 92 81 87 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: RHONE CRUSSOL FOOT 07, FC EYRIEUX EMBROYE, AS CORNAS, FC HERMITAGE.

Modifications calendriers :

Des modifications portent sur la poule suivante :

- Espoirs: Poule E.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Espoirs :

Poule E : Exempt 130 remplace RHONE CRUSSOL 3; RHONE CRUSSOL 3 remplace Exempt 102.

Les nouveaux calendriers U11 sont en ligne en rubrique Documents/Documents Football d'Animation.

Prochain Rendez-vous U11 :

2^{ème} Phase : Samedi 02 Février 2019.

HORAIRES DES RENCONTRES :

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Afin de lever toute ambiguïté, le club recevant demandeur devra s'assurer de l'accord des clubs sollicités par retour de mail, depuis l'adresse officielle des clubs (.....@laurafoot.org), avec copie à la commission des Jeunes du District (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr). Une fois l'ensemble des accords obtenus pour chacun des plateaux, alors celui-ci pourra être programmé sur l'horaire proposé, sinon l'horaire officiel (14h00) sera maintenu.

Rassemblements féminins :

Suite au retrait du club GRPMT FEM ROUSSILLON, les rassemblements U11F regroupent désormais 5 équipes issues des clubs suivants :

AS CORNAS,

OLYMPIQUE VALENCE,

MONTMEYRAN,

FC EYRIEUX EMBROYE,

FC 540.

Le calendrier prévisionnel des rassemblements est désormais en ligne sur le site internet du District.

Prochain Rendez-vous U11F:

Samedi 09 Février 2019.

CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32 - Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Les clubs doivent **obligatoirement** enregistrer les résultats des matchs pour le lundi midi

Matches en retard

Les clubs doivent se mettre d'accord pour trouver une date et en informer la Commission de Jeunes
Les matchs devront tous être joués **pour le 06/02/2019**

Festival U 13

La demi finale aura lieu le 16/02/2019 à 14 h 30. (matchs secs)

Le tirage a été effectué par Robert ASTIER en présence de Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT et Thomas FUSTIER.

Consulter le site rubrique compétition ou footclubs

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupes QUINTIN et PESTRE

Le tour de coupe prévu le 12/01/19 est reporté au 02/03/2019

Les matchs de coupe non joués le 01/12/18 sont reprogrammés par la Commission des Jeunes et devront **obligatoirement** se jouer aux dates fixées.

Veuillez consulter le site du District ou footclub

2^{ème} phase D3, D4

La 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase D3 et D4 a lieu le 09/02/2019

Les calendriers sont disponibles sur le site.

CATEGORIE U15 A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

2^{ème} phase

Les calendriers seront disponibles sur le site début février

La 1^{ère} journée le 09/03/2019

2 poules de 8 équipes seront constituées : 1 poule excellence et 1 poule de 1^{ère} division

Futsal

La finale futsal aura lieu à BOURG DE PEAGE le 23/02/2019. Les informations seront données sur le site.

Coupe festival U 13

La finale aura lieu à VALENCE le 06/04/2019

Sont directement qualifiées (U 13, U 12, 3 U 11) : OLYMPIQUE VALENCE 2, EYRIEUX EMBROYE, FC 540, GPT FEM DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Les autres équipes sont réparties en 4 poules (3 poules de 3 équipes, 1 poule de 4 équipes) pour un tour prévu le 02/02 /2019 à 14 h 30.

Les joueuses U15, U 14, U 13, U 12 peuvent participer à ces plateaux.

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau

Les 2 premières équipes de chaque plateau seront qualifiées pour un tour suivant le 16/02/2019

Pour le règlement se reporter au chapitre U 13 festival garçons

Imprimer les feuilles dans documents coupe U 13 garçons

Pour tous renseignements, téléphoner à Roselyne LAUALAGNET au 06.11.15.53.93

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
Nord Drôme 2	BBRM	Valence 1	Vallée du Jabron
Villevoacance	Montmiral	Ch. Isère	Chomérac
St Romain	Nord Drôme 1	Aouste	Pierrelatte
			Rhône Crussol

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAUALAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

2^{ème} phase

La 1^{ère} journée aura lieu le 16/02/2019

Le calendrier est disponible sur le site

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe VIVIER BOUDRIER

Le tour de coupe (cadrage) prévu le 13/01/19 est reporté au 03/03/2019

Les matchs de coupe non joués le 02/12/18 sont reprogrammés par la Commission des Jeunes et devront **obligatoirement** se jouer aux dates fixées sous peine de matchs perdus aux équipes.

Veuillez consulter le site du District ou footclubs

2^{ème} phase D3, D4

La 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase D3 et D4 a lieu le 10/02/2019

Les calendriers sont disponibles sur le site.

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.

Coupe Georges ETIENNE

Le tour de cadrage de la coupe Georges ETIENNE aura lieu le 24/02/19

Le tirage a été effectué par Dominique D'AGOSTINO

Consultez footclubs ou le site du District

FUTSAL

Philippe Aubert

Tél : 04 75 04 30 38 - Mobile : 06 80 92 81 87 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courriers reçus : PIERRELATTE ASF, VILLEVOCANCE AS, CHAVANY AS.

FORFAIT :

Journée du 27 Janvier :

U13 : CHAVANAY AS.

U15F : VILLEVOCANCE AS.

U18F : PIERRELATTE ASF.

Prochains Rendez vous :

U13, U15, U15F, U17 : Finales au complexe VERCORS de BOURG DE PEAGE le Samedi 23 Février.

Equipes qualifiées :

U15 : CHAVANAY AS, MONTELIMAR FC, NORD DROME ES, PONT LA ROCHE US, RHONE VALLEES FC, TOURNON HERMITAGE FC.

U17 : MALISSARD ES, NORD DROME ES, PEYRINS ST DONAT GS, PORTES VALENCE FC, RHONE VALLEES FC, VALLEE JABRON US.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 19 du 28 janvier 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

L'ensemble des membres de la commission féminine vous présente ses meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année.

CHAMPIONNAT à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers de la phase 2 sont disponibles sur le site du district.

Nous vous rappelons que toutes les modifications (horaires, inversion) doivent être saisies sur footclubs 12 jours avant la date prévue de la compétition et être validées par les deux clubs. Exceptionnellement, seuls les changements de terrains pourront être validés avec un délai réduit mais il appartiendra au club demandeur d'en informer le district, le club visiteur et l'arbitre dans les meilleurs délais.

CHAMPIONNAT à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers de la phase 2 sont disponibles sur le site du district.

Nous vous rappelons que toutes les modifications (horaires, inversion) doivent être saisies sur footclubs 12 jours avant la date prévue de la compétition et être validées par les deux clubs. Exceptionnellement, seuls les changements de terrains pourront être validés avec un délai réduit mais il appartiendra au club demandeur d'en informer le district et le club visiteur dans les meilleurs délais.

COUPES FEMININES DROME ARDECHE CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Trois matchs n'ont pu être joués le dimanche 27 janvier suite à des arrêtés municipaux sur les terrains. Les matchs reportés devront être joués le dimanche 17 février :

BOULIEU LES ANNONAY contre TREFLE FOOT
ROIFFIEUX contre LARNAGE SERVES
VERNOUX contre ST ROMAIN DE SURIEU 2
Les modifications ont été faites sur footclubs.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 25

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 09 ET 10/02/2019

- D 1 : MEGHZILI Karim
- D 3 : EL MARRAHI Saïd

COORDONNEES DES OFFICIELS C.D.A.

NOM	FONCTION	TELEPHONE	MAIL
GRUAU Christophe	Désignateur D1 D2 D3 , AAAG + AAD U19 D1 + U17 D1 D2	06.07.60.00.33	christophe.gruau@sfr.fr
MARLHIN Alexandre	Désignateur D4 D5 , Féminines , U19 D2 U17 Ligue + U19 Ligue	06.19.30.88.17	alexandre.marlhin@yahoo.fr
MARTIN Alexandre	Désignateur U15 D1 D2 D3 D4 U17 D3 D4 + U15 Ligue	06.49.78.32.48	alexmartin.cda@orange.fr
POMMIER Michel	Désignateur Futsal Foot Diversifié	06.82.50.24.93	mipommier@wanadoo.fr
BRET Vincent	Gestion et Responsable des Observations	06.32.57.68.63	vincent.bret5@orange.fr
BRUNEL Nicolas	Responsable et Désignateur Arbitres Stagiaires (3 machs accompagnés)	06.70.31.54.43	brunel.nicolas@wanadoo.fr

RAPPEL : Les Désignateurs sont uniquement à votre écoute pour tout ce qui concerne les désignations et à des heures raisonnables. Pour tout autre motif concernant la commission des arbitres, une boîte mail est à votre disposition : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr » ou bien contactez son Président M.BRUNEL Nicolas au 06.70.31.54.43

COURRIERS DES ARBITRES

- ROMDHANE Aymen : Justificatifs de travail, lu et noté
- MAGNET Dorian : Décision d'annulation d'une rencontre U15 du 23/01/2019, terrain impraticable pour cause de neige, lu et noté
- CHABBAT Maurice : Vœux + Certificat médical, lu et noté, remerciements et prompt rétablissement
- AKOUMI Brahim : Coupe Féminine du 27/01/19 annulée, lu et noté
- COLISSON Arthur : Changement d'adresse, lu et noté

- VIOUGEAS Vincent : Note de frais arrêté Municipal, lu et noté
- PERDRIOLE Raphaël : Vœux + indisponibilité pour cause de blessure, lu et noté, remerciements et dans l'attente du Certificat Médical, prompt rétablissement
- DOMINGOS Elder : Rapport circonstancié d'une faute technique, lu et noté

COURRIERS DELEGUES

- PALACIN Gérard : Courrier sur la très bonne prestation de l'arbitre de la rencontre D5 du 27/01/2019, lu et noté, sera transmis à l'intéressé, remerciements

RATRAPPAGE DU TEST PHYSIQUE TAISA DU 02/02/2019

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 2 février 2019 au stade synthétique à CHARMES SUR RHONE.

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

11h45 : Accueil des arbitres

12h00 à 12h15 : Échauffement

12h20 : Début du test physique

13h15 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2018/2019 (voir liste ci-dessous).

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2018/2019.

Liste des arbitres convoqués

GRANGE	Cédric	District 1
EL MOUHTADI	Imed	District 3
MELLITI	Mounir	District 3
BROSSETTE	Andy	District 4
GHARIBIAN	Stéphane	District 4
CAMPELLO	Maxime	District 5
AMROUCHE THENON	Yan	JAD
BLIN	William	JAD
DE SARTIGES	Léa	JAD
ROBIN	Antoni	JAD
VARLOUD	Mathis	JAD

PRESENCE DES EDUCATEURS

Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est obligatoire dans les catégories suivantes :

U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2, aussi la CDA vous demande de prendre le temps de vérifier à chaque rencontre, que l'éducateur validé par la commission du statut des éducateurs, publié sur le site du District, soit bien le bon sur la FMI et sur le banc.

Merci de bien le noter dans la FMI dans la rubrique règlements locaux.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera faite.

COMPTE MyFFF

Rappel à tous les arbitres (jeunes & adultes)

Vous devez impérativement consulter votre compte MyFFF tout au long de la saison y compris pendant les vacances dans la rubrique « Désignations ».

La CA constate beaucoup trop d'absences d'arbitres.

Elle vous rappelle aussi que s'il y a très peu de rencontres un week-end (vacances scolaires, fêtes nationales ou religieuses), vous devez vous mettre indisponible si vous ne voulez pas être désignable, elle sera intransigeante à toute absence non justifiée et appliquera le règlement intérieur.

INFORMATION SUR DE LA FMI

La CDA constate trop de lacunes lors de la saisie de la FMI (score inversé, remplaçants non notés, inversement des sanctions administratives, aussi elle vous demande, qu'à la fin de la rencontre, la présence obligatoire des deux capitaines pour vérifier et signer celle-ci, de plus trop souvent, la clôture des rencontres n'est pas effectuée).

Elle vous rappelle donc, qu'il faut impérativement clôturer la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

Petite astuce pour ceux qui ont encore du mal à maîtriser la tablette (FMI)

Allez sur le site du District et cliquez sur la loupe en haut à droite et tapez « FMI » et entrée

Cliquez sur « 2 VIDEOS » puis cliquez sur la case verte de « **FMI nouveautés 3.4** »

Allez jusqu'à à la 24'55" ou se reporter au paragraphe ci-dessous.

INFORMATION INDISPONIBILITES

RAPPEL : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Soyez donc plus vigilants, car l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

FOOT DIVERSIFIE

RAPPEL : Le contrôle des licences est OBLIGATOIRE contre pour toutes les autres rencontres du District.

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

ATTENTION : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

« discipline@drome-ardeche.fff.fr »

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

COURRIERS DES CLUBS

- Vallée du Jabron : Rencontre féminines décalée au 03/02/2019 à 10h à Montboucher et la rencontre D5 sur le terrain de Montboucher, lu et noté
- FC Beaume Montségur : Lettre circonstanciée sur la prestation de l'arbitre de la rencontre D 4 du 27/01/2019, lu et noté
- FC Gombertois : Demande d'arbitre en D5 pour le 03/02/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- ES Boulieu : Courrier sur la très bonne prestation de l'arbitre de la rencontre U15 D1 du 26/01/2019, lu et noté, sera transmis à l'intéressé, remerciements

INTEMPERIES

RAPPEL AUX CLUBS

Lorsque que vous avez un Arrêté Municipal, il est impératif, outre que d'avertir le club adverse, d'informer par tous les moyens, les officiels :

Le ou les **Arbitres**, le **Délégué officiel** et le **Tuteur (Observateur principal)** ainsi que la Commission des Arbitres afin d'éviter tout déplacement inutile, car tout déplacement vous sera facturé.

Petit conseil aux arbitres

Si vous n'avez rien reçu , par précaution appelez le club local avant votre départ pour vous assurer qu'il ni a pas d'arrêté municipal, cela vous évitera de vous déplacer pour rien.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Finances

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE

Dans le cadre de la dématérialisation des documents, votre troisième relevé de compte électronique de la saison 2018/2019 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS,

Demander un accès à FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le **correspondant du club** pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS.

Le correspondant Footclubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur)

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter le : 04 72 15 30 00 M. MARQUEZ Antonio, Responsable des problèmes techniques de FOOTCLUBS.

Relevé de compte électronique du 25 Janvier 2019 disponible par FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 25 Janvier 2019, (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

Mode de paiement : par chèque

Nous rappelons **aux clubs débiteurs suivants** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 14 Février 2019 dernier délai**.

ANNONAY FC,
AUBENAS FC,
BOURG LES VALENCE FC,
SPORTING FUTSAL GOUBETOIS,
GROUPEMENT JEUNES US BAS VIVARAIS,
GROUPEMENT FEMININ PAYS ROUSSILLONNAIS,
INTER HAUTE HERBASSE,
LABEGUDE FC,
MAUVES RC,
O. CENTRE ARDECHE,
ST MARTIN DE VALAMAS US,

SPORTEVENTS 26 VALENCE,
AS FRANCO COMORIENTINE DE VALENCE,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME ARDECHE,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
BORUSSIA VALENCE FOOTBALL CLUB,
VALENCE FC,
UNION SPORTIVE DE FOOT VALENTINOIS,
VALENSOLLES AS
VENCE ET BERRE FOOT JEUNES,
FC VIVAROIS.

88 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardecche.fff.fr, rubrique document, puis dérouler jusqu'à document administratif, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Mode de paiement : par prélèvement

Le prélèvement aura lieu le 14 Février 2019, nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires **merci de nous prévenir par mail** pour le 4 février 2019.

RAPPEL :

Nous rappelons que tout club dont la situation financière envers le District ne sera pas régularisée sera suspendu à titre provisoire des compétitions organisées par le District jusqu'au règlement des sommes dues. **Cette exclusion sera décidée par le Comité Directeur ou par le bureau en cas de nécessité.**



Finances

RAPPEL RELEVÉ DE COMPTE ÉLECTRONIQUE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

La Commission Régionale des Règlements, vous communique la liste des clubs ayant eu un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°02).

Merci de vous rapprocher du service Financier de la Ligue au 04.72.35.30.27 ou au 04.72.15.30.25.

Liste communiquée par les services de la Ligue :

532967 A.S. ROUSSAS GRANGES GONTARDES
603986 R.P.T. SPORTS VALENC
581219 F C ROYANS VERCORS